

OBJET :

Ce document vise garantir une prise en charge optimum du patient en effectuant une **identification fiable et unique** dès son premier passage par une validation la plus systématique possible de son identité. Cette identification requiert d'être fiable et recueillie avec la plus grande précision possible **à partir de documents administratifs officiels et reconnus comme fiables.**

Ce document a pour objet de définir les modalités de recherche, création et mise à jour des identités patients.

DOMAINE D'APPLICATION ET DE RESPONSABILITE

Ce document s'applique à toute personne amenée à rechercher, créer ou mettre à jour une identité patient dans un Système d'Information Hospitalier (S.I.H.) qui communique avec le serveur d'identité de G.H.T. Normandie Centre.

DOCUMENT DE REFERENCE

Charte régionale d'identification du patient région Normandie v1.0 (C.R.I.P.N.)

RECHERCHE D'IDENTITE

Avant d'exécuter une recherche d'identité dans un S.I.H., interroger le patient ou la personne qui l'accompagne :

- Demander une pièce d'identité comme décrit au paragraphe 4.2 de la Charte d'Identification du Patient
- Demander si le patient a des antécédents de venues, dans la structure qui réalise l'accueil ou dans un des établissements membres du G.H.T. Normandie Centre

Dans tous les cas, en amont d'une création d'identité on exécute une recherche d'antécédent potentielle dans l'établissement selon les éléments suivants :

La recherche d'une identité patient doit être obligatoirement lancée avec un critère défini :

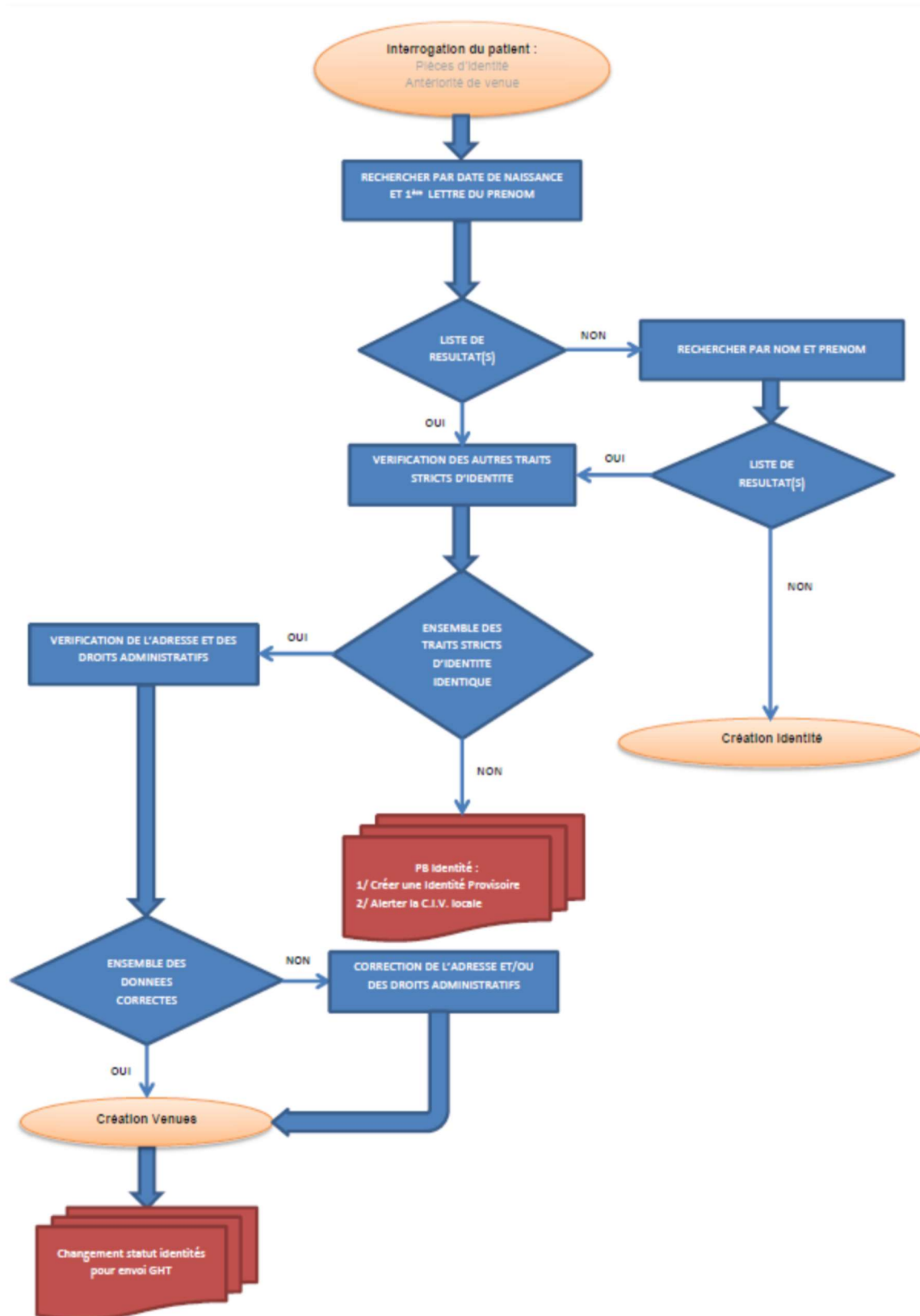
- DATE DE NAISSANCE

Ou avec deux critères définis :

- DATE DE NAISSANCE
- 1^{ère} lettre du PRENOM

Si l'identité du patient n'est pas trouvée, recommencer la recherche avec le NOM entier, NOM partiel, 1^{ère} lettre du PRENOM ... et en enlevant la date de naissance.

Le logigramme ci-dessous résume la démarche :



ATTENTION : Si les traits stricts ne sont pas identiques, il faut :

- **Créer une identité provisoire pour permettre la prise en charge du patient**
- **Alerte à la C.I.V. locale le plus rapidement possible, pour qu'elle puisse pendant la présence du patient dans l'établissement réaliser l'enquête nécessaire à la validation de l'identité**

CREATION D'IDENTITE

Règles de création des identités

Les règles et normes d'écriture des traits de l'identité du patient sont décrites précisément dans la charte d'identification du patient au paragraphe 4.3.

L'admissionniste réalise une création d'identité, après une recherche d'antériorité infructueuse et sur la base des informations contenues sur une pièce justificative d'identité à niveau de confiance forte, ou utilisation de deux pièces justificatives moyennes (de préférence avec photo). Le niveau de confiance des différentes pièces d'identité est décrit dans le paragraphe 4.2 de la charte d'identification du patient.

Les dates de validité pour au moins la carte d'identité, le passeport et la carte de séjour ne sont pas prises en compte.

La pièce justificative ayant permis de créer l'identité du patient doit être numérisée et adossée au dossier administratif informatisé du patient.

A la création d'identité, les traits suivants doivent **obligatoirement** être saisis en respectant les conventions d'écritures décrites dans la charte d'identification du patient au paragraphe 4.3 :

- **Nom de naissance**
- **Prénom**
- **Date de naissance**
- **Sexe**
- **Adresse**
- **Lieu de naissance**

De même les traits facultatifs doivent, dans la mesure du possible, être saisis en obéissant aux mêmes conventions d'écritures

- Téléphones
- Autres prénoms,
- Conjoint,
- Personne à prévenir,
- Personne de confiance,

- Médecin traitant,

Une fois l'identité créée, l'agent procède à sa qualification selon les règles décrites dans le paragraphe 4.4 de la charte d'identification du patient.

Toutes les identités qualifiées « identité confirmée » iront automatiquement alimenter le serveur d'identité du G.H.T. Normandie Centre. Les autres statuts de qualification ne permettront pas d'alimenter le serveur d'identité du G.H.T. Normandie Centre sauf dans le cas d'un transfert entre deux établissements parties au G.H.T. ; dans ce cas une action manuelle sera nécessaire pour envoyer l'identité du patient vers le serveur d'identité du G.H.T. Normandie Centre.

Cas particulier(s)

Le tableau ci-dessous indique la procédure à laquelle il faut se référer pour la création d'identité dans des circonstances particulières :

Patient inconscient	PROC 05 – Identification d'un Patient Inconnu
Accouchement sous le secret pour la mère	PROC 03 – Identification d'un Patient sous Couvert d'Anonymat
Accouchement sous le secret pour l'enfant	PROC 03 – Identification d'un Patient sous Couvert d'Anonymat
Patient détenu	PROC 04 – Identification d'un Patient détenu
Patient pour IVG	PROC 03 – Identification d'un Patient sous Couvert d'Anonymat
Personne sous X	PROC 03 – Identification d'un Patient sous Couvert d'Anonymat
Afflux Massif	Procédure Plan Blanc de l'établissement

MISE A JOUR DE L'IDENTITE D'UN PATIENT

Règles de mise à jour des identités

Les modifications des attributs d'une identité sont réalisées sur la base de pièces d'identité justificatives par une personne habilitée selon les mêmes règles que pour la création d'une identité.

Si l'identité modifiée avait le statut « Identité confirmée », la C.I.V. du G.H.T. Normandie Centre devra être informée des modifications pour vérification de leur impact au niveau du serveur d'identité du G.H.T.